Cfdt des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

Section de Paris 07 PDC

15 Juin 2006

Avenir de la Distribution :

Paris 07 sous observation…

Ce vendredi 9 juin, une réunion d'information de l'ensemble des facteurs de Paris Sud avait lieu à la maison de la chimie, en présence de plusieurs responsables de la DOTC. On pouvait poser des questions entre autres, à M. XEMARD, Directeur de la DOTC, à M. LAMBERT, Directeur du groupement courrier et, bien sûr à M. FUENTES. Le sujet abordé était « l'avenir des métiers de la distribution », où le centre de Paris 07 distribution était à l'honneur. Et, finalement, les orientations futures sur les métiers de la distribution sont bien plus strictes et restreintes par rapport à l'expérimentation de Paris 07.

Ce lundi 12 juin, une plénière s'est tenue à Paris 07 pour aborder les points suivants : la réorganisation du CEDEX, V8, point sur les travaux de l'établissement, rééquilibrage de certains quartiers, nouvelle réglementation sur la feuille de présence. En fait, petit état des lieux.

Le CEDEX : La CFDT avance !

La CFDT a revendiqué la création d'un « Facteur Qualité » au CEDEX. Aujourd'hui, c'est chose faite. Nous n'avions pas hésité, lors de la présentation de ce dossier, à réclamer l'harmonisation de l ' « avenir des métiers de la distribution » à tous les services de la PDC de Paris 07. La généralisation du « Facteur Remplaçant » sur le grade II.1, une de nos nombreuses revendications, n'était pas applicable lors de la réunion en bilatérale, mais l'est bien aujourd'hui. La CFDT a demandé et obtenu la généralisation et l'interpénétration entre services. En clair, un facteur du CEDEX peut acheter un quartier à la vente des quartiers de la piétonne, ou postuler pour l'une des promotions éventuelles, et vice versa. Nous avons aussi obtenu une compensation en jours de repos pour le « Facteur Qualité » quand il remplace le chef d'équipe et quand il est en dépassement d'horaires.

La CFDT a aussi réclamé et obtenu le maintien sur le service CEDEX des 4 agents ne bénéficiant pas de la promotion ouverte pour la création du poste de « Facteur Remplaçant ».

V8 : Pas facile !

La CFDT vous annonçait, dans un précédent tract, que si la situation le nécessitait, le Directeur du centre réinjecterait une PT à la cabine. C'est chose faite, puisqu'une personne était en sur-effectif et qu'elle est réintégrée dans le service.

Ce qui prouve qu'il y avait tout de même un problème. Une chose est sûr, c'est que si cette situation perdure sans aucune amélioration, le projet devrait être vite abandonné par le Siège. Il nous paraît improbable de voir injecter dans toutes les cabines des positions de travail supplémentaires pour mettre en place ce nouveau logiciel. La tendance serait plutôt pour des gains de productivité à outrance ! Mais nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin, puisque la CFDT demande purement et simplement l'abandon de ce « V8 » qui engendre trop de problèmes, et pas seulement qu'en cabine. Ou, du moins, que ce principe soit revu, corrigé et « débuggé » !

Les travaux à la distribution ?

Des travaux devaient débuter en juin. Mais, pour l'instant, nous ne voyons rien venir, comme le constate aussi la direction. En effet, avec la nouvelle disposition des casiers, la pose de nouveaux luminaires devient impérative. Le Directeur nous a assuré que ces travaux auraient bien lieu, avec également la mise en place de faux plafonds ainsi que quelques petits coups de pinceaux ! Il est important que ces travaux soient réalisés cette année. C'est pour le bien être du personnel et pour l'amélioration des conditions de travail! La CFDT sera exigeante et appuiera pour que le processus de rénovation du centre soit mis en œuvre (CHSCT Départemental) ! Maintenant, quand les travaux auront commencé, il est clair que cela va engendrer des nuisances en toutes sortes.

www.cfdtuf3c.org

Il est donc impératif que des compensations soient données aux agents. Même si nous n'avons pas encore la hauteur de ces compensations, la CFDT sera vigilante pour que vous obteniez le maximum.

Le rééquilibrage des quartiers

Comme lors de chaque réorganisations, des ajustements seront opérés très prochainement sur des quartiers jugés « chargés ». C'est ainsi qu'une étude sera faite sur les quartiers 34, 57 et 58. Les propositions sont de l'ordre de créations de PDI supplémentaires, de gagner sur le temps de coupage…La CFDT restera vigilante pour que s'il y ait besoin d'un rééquilibrage, celui-ci ne soit pas fait aux détriments des autres quartiers qui sont également chargés. N'hésitez pas à solliciter le représentant CFDT qui passe régulièrement dans votre bureau pour évoquer d'éventuels problèmes de surcharge à votre niveau, ou de tout autre problème.

La nouvelle réglementation sur les feuilles de présence

Une nouvelle réglementation concernant les signatures sur les fiches de présence va bientôt être mise en place. En effet, il va falloir signer le matin à 6H25 quand on arrive, mais il faudra également émarger en rentrant de distribution, ainsi qu'à la fin de service. La CFDT s'opposera à toutes les dérives qui pourront émaner de ce système. La CFDT a rappelé qu'il ce n'est pas tout de pointer les prises et fins de services, tout comme les retours de distribution sans prendre en compte les efforts fournis par les facteurs au-delà du chronogramme…
Réponse du chef d'établissement : Quand l'agent est au paire dans sa vacation, plus rien ne le retient dans le centre !

En conclusion :

Paris 07 est un centre pilote, et il a pu bénéficier à ce titre d'expérimentations qui ont été en partie reprises pour les orientations futures de la distribution, comme le « Facteur Qualité » qui devrait bientôt apparaître au CEDEX, tout comme un « Facteur Remplaçant » en II.1 qui existe déjà dans le centre. La pugnacité de la CFDT dans ce dossier permet aux agents de Paris 07 de bénéficier de nouvelles mesures, tant sur la reconnaissance de leur professionnalisation par la promotion, ou une évolution interne que par l'arrivée d'un supplément de rémunération comme la prime de distorsion fonctionnelle. La CFDT continue à revendiquer l'application des nouvelles directives de la promotion et un différentiel de prime lié au manque à gagner.

Bulletin d'adhésion à la CFDT

NOM (M., Mme, Mlle) ..... Prénom……..Date de naissance……

Adresse personnelle……

Code postal.....Ville……

Etablissement ..... Ville ……...

Niveau de fonction.....Statut : ❑ Droit Privé, ❑ ACO, ❑ Fonctionnaire : Indice brut

Salaire annuel net imposable……Euros

J'adhère au syndicat CFDT de l'Union Francilienne Communication, Conseil, Culture affilié à la Fédération de la Communication, du Conseil et de la Culture.

Ma cotisation sera égale à 0,75 % du salaire annuel net imposable.
❑ J'accepte un paiement automatisé des cotisations tous les mois et je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date ..... Signature :

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force de propositions, d'actions, de négociation à votre service !